

FICHE « ERGOPRATIQUE »

LE DESHERBAGE MANUEL



Public concerné :

L'ensemble des agents amenés à entretenir des espaces verts ou de la voirie (agents des espaces verts, de la voirie, techniques polyvalents).

Les espaces verts, la voirie, [...], font partie intégrante du paysage. Les collectivités en charge de la gestion et de l'entretien des lieux publics, doivent assurer à la fois la qualité, la préservation de l'environnement, ainsi que le bien-être et la sécurité des usagers et des agents.

À l'heure actuelle pour beaucoup de collectivités, l'objectif est d'arriver à terme au « zéro produit phytosanitaire ».

Une des principales méthodes alternatives choisies est le désherbage manuel qui est certes moins nocif pour l'environnement mais qui peut avoir un impact sur la santé de l'agent pouvant être plus ou moins important.



1. Facteurs de risque

Lorsque l'agent est amené à désherber manuellement, différents facteurs de risque peuvent se combiner et provoquer des troubles (musculaires, articulaires, [...]) néfastes pour la santé de l'agent.

En effet, le désherbage manuel s'effectue essentiellement avec le dos courbé. Il nécessite souvent de s'accroupir ou de fléchir les genoux. Cela entraîne une pression permanente et inconfortable au niveau de cette articulation. Des efforts et des mouvements répétitifs de la main et du membre supérieur sont également fréquents. Ces éléments peuvent engendrer des Troubles MusculoSquelettiques. À ces facteurs biomécaniques se cumulent :

des facteurs liés à l'activité :

- la durée de la tâche ;
- les pauses insuffisantes ;
- le défaut d'entretien et de maintenance des outils [...].

des facteurs liés à la personne :

- l'âge ;
- le sexe ;
- l'expérience ;
- la fatigue ;
- les antécédents médicaux [...].

2. Conseils pratiques

Pour minimiser l'impact du désherbage manuel, des solutions existent :

Au niveau matériel :

- la pression permanente sur les genoux engendrée par le désherbage peut être limitée grâce à des genouillères. Celles-ci peuvent être portées séparément ou fixées au pantalon ;
- l'utilisation d'outils à longs manches ou adaptables à la taille de l'agent peut prévenir la flexion des genoux et limiter la courbure et la rotation du dos de l'agent.

Exemple d'outil limitant l'effort et les postures contraignantes : Il s'agit d'un outil manuel de désherbage qui s'utilise sur les surfaces gravillonnées, sablées ou stabilisées. Cet outil remplace la binette et permet de travailler plus vite, en préservant le dos de l'utilisateur.



Au niveau organisationnel :

- en mettant en place un plan de désherbage sur l'ensemble de la commune. La typologie des espaces permet de déterminer des objectifs d'entretien par types d'espaces, d'identifier les secteurs où le désherbage est nécessaire ainsi que les niveaux et fréquences d'intervention adaptés. L'interaction des objectifs d'entretien et de la cartographie des risques va permettre de sélectionner les techniques d'intervention secteur par secteur ;
- en organisant les plannings pour permettre l'alternance des tâches et des gestes, d'adapter la fréquence des pauses aux efforts fournis, de prendre en compte les conditions climatiques.

Lors du choix des méthodes alternatives au désherbage chimique, en ayant recours :

- à des techniques préventives empêchant les herbes de pousser : paillage ou mulching (technique consistant à recouvrir le sol d'un « revêtement » empêchant, entre autres, le développement des adventices, exemples : écorces, sable, graviers, toiles tissées [...]), aménagements urbains de type allée bétonnée, résine aux pieds des arbres [...];
- au développement libre mais maîtrisé des plantes spontanées dans certains espaces, à caractère naturel notamment (parcs, jardins, berges [...]);
- aux désherbages thermique ou mécanique.

Afin de s'engager dans une modification durable des pratiques d'entretien des espaces publics, il est impératif de former les agents municipaux et responsables techniques, à de nouvelles pratiques évitant le recours aux produits phytosanitaires tout en préservant également la santé des agents.

La **Mission Ergonomie / Handicap** se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Pour toute information complémentaire, **contactez l'ergonome au 03 89 20 88 46.**